

Ergonomie au poste de travail



INFO' PRATIQUES



PRÉREQUIS ET PUBLIC CONCERNÉ

L'ensemble de votre personnel
Aucun prérequis n'est demandé



DURÉE

3 heures et 30 minutes



LIEU ET DATE

Dans vos locaux
Dates sur demande



DÉLAIS D'ACCÈS

Prise en charge sous 24 h
Accès à la formation soumis à un délai de 15 jours



MODALITÉS

Disponible sous format présentiel
Disponible sous format distanciel
Disponible sous format mixte



TARIF

Sur demande
Intra-entreprise : à partir de 400 € / Groupe
Devis sous 24 h

● Présentation de la formation

Notre formation va permettre à vos salariés de développer les compétences en prévention permettant d'éviter la survenue des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP) mais aussi de comprendre pourquoi et comment peuvent se développer les atteintes à la santé sur leurs postes de travail.

● Objectifs de la formation

- Appréhender les gestes et postures fondamentaux et intégrer les gestes spécifiques à son métier
- Diminuer les risques d'accidents et de maladies professionnelles liés au travail sur postes informatiques.
- Diminuer les risques de TMS liés aux activités physiques liées au travail dans un bureau.
- Participer à l'amélioration des conditions du travail.



LES PLUS DE LA FORMATION

Intervention dans toute la France Métropolitaine.

Formation établie en fonction des spécificités de vos métiers.

Modulable en fonction de vos demandes.

Conforme aux exigences de l'INRS.

Partenaire de votre région, favoriser le local (RSE).

Un livret stagiaire pour chacun de vos collaborateurs.

● Ressources pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques.
- Echanges sur les bonnes pratiques.
- Etude de cas. Exercices pratiques.
- Support de cours. Livrets stagiaires. Evaluations.
- Tableau interactif, ordinateur, rétroprojecteur.
- Power point, médias d'interprétation.

● Modalités d'évaluation

- Cas concrets et entretien avec le formateur.
- Questionnaires de positionnement/ intermédiaire/ fin de formation.

● Validation de la formation

- Attestation de fin de formation



RENOUVELLEMENT

La CARSAT préconise un Recyclage de la formation Ergonomie au poste de travail **tous les ans.**



Retour sur la législation propre aux gestes et postures au travail :

Mise au point sur la réglementation du code du travail : Hygiène et sécurité.

Analyse des accidents de travail liés aux manutentions manuelles.

Qu'est-ce qu'un TMS (troubles musculosquelettiques) ?

Observation des statistiques d'AT (accidents de travaux) et maladies professionnelles en France.

Formation aux techniques gestuelles et à l'attitude aux postes de travail :

Comprendre le fonctionnement du corps humain : Notions d'anatomie et de physiologie.

Identifier les différentes pathologies (dos, membres supérieurs, problèmes articulaires)

Mise en évidence des risques potentiels d'accidents (osseux, musculaires, articulaires) :

- Apprentissage du verrouillage lombaire.
- Apprentissage des postures invariantes.

Connaître les différentes techniques gestuelles propres à l'ergonomie :

- Savoir porter une charge lourde ou encombrante.
- Identifier les principes d'économie d'effort et les principes de sécurité physique.

Savoir se protéger et s'équiper :

- Identifier les EPI (Équipement de Protection Individuel).
- Identifier les notions de premiers secours.
- Savoir se détendre en réalisant des étirements.

Focus sur le travail sur écran en gestes et postures :

Déterminer les bonnes pratiques liées au travail sur écran.

Intégrer les recommandations de la médecine du travail en ergonomie sur le poste de travail.

Appréhender le fonctionnement de la fatigue visuelle liée au travail sur écran.

Mise en place d'un plan de traitement permettant de limiter les TMS (troubles musculosquelettiques) :

Analyse des attitudes au poste de travail et analyse du poste de travail.

Qu'est-ce que le principe d'ergonomie du poste de travail.

Propositions d'aménagements et de conseils, les gestes à éviter.

● Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation.

● Références réglementaires

Grâce à l'article L4121 du Code du travail, l'employeur doit s'assurer que le salarié est protégé physiquement et que son lieu de travail est adapté aux tâches qu'il effectue pour éviter toute blessure.

● COVID-19

Pour la sécurité de tous, nous suivons scrupuleusement le protocole mis en place par le ministère du travail, ainsi que le guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle dans le contexte de pandémie du COVID-19. Nous vous fournissons donc un process spécifique, et vous garantissons une sécurité optimale de vos stagiaires durant la formation.

NOUS CONTACTER



03.20.910.306



formation@acxconseil.fr



acxconseil.fr

Mis à jour le
1er février
2024

Organisme de formation certifié QUALIOPi et OPQF, référencé par la DREETS, l'INRS et la CARSAT.